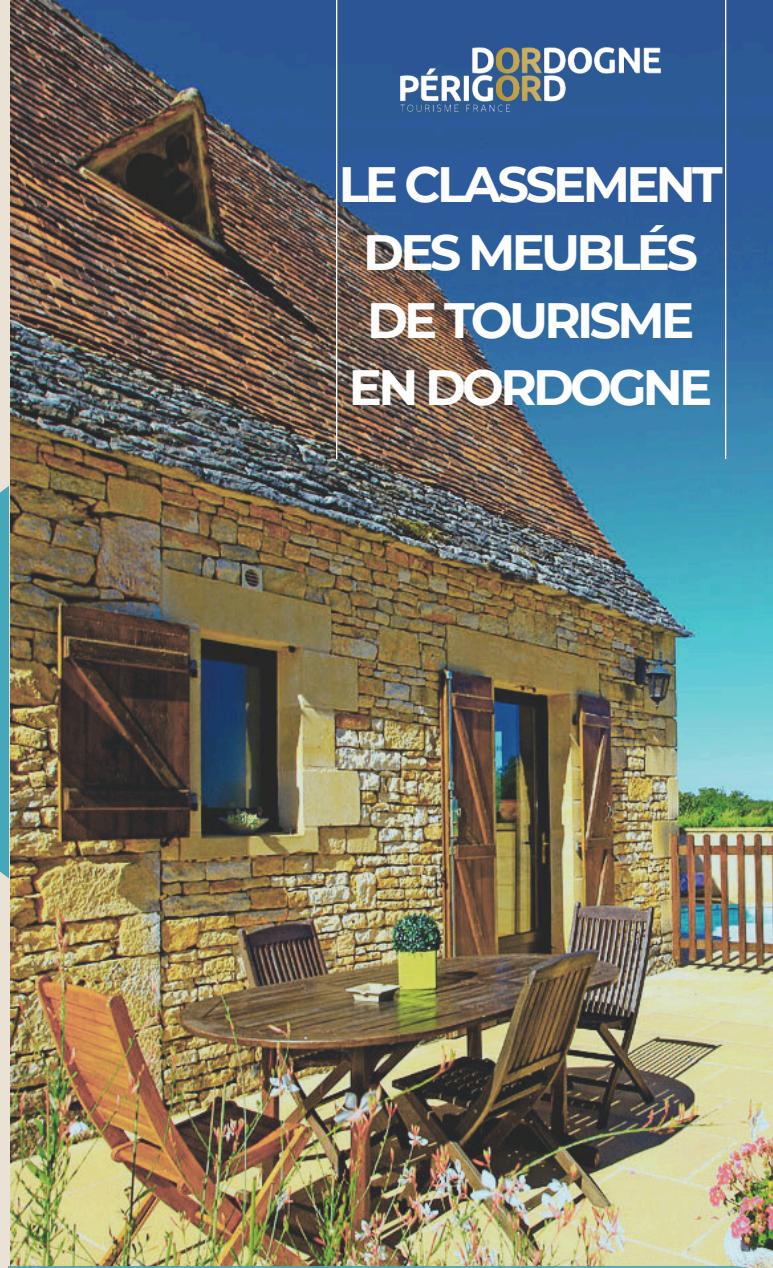


# LE CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME EN DORDOGNE



# 6 BONNES RAISONS DE FAIRE CLASSER MA LOCATION



## 1. Je gagne en visibilité

Je me **différencie** des autres locations en apportant à mes clients une garantie officielle de qualité.



## 2. Je rassure mes clients

Ce classement en étoiles, classement national, est **reconnu par la clientèle** et il est le garant de la conformité de votre prestation d'hébergement touristique.



## 3. Je bénéficie d'une promotion accrue

Je suis **mieux valorisé** par les structures de promotion touristique de la destination ainsi que par leurs partenaires publics ou privés.



## 4. J'accède à des services et des outils

J'accède à d'autres démarches de qualité (Accueil Vélo, Tourisme & Handicap...) et à des services proposés par les structures de développement touristique de la destination (newsletter, accompagnements...).



## 5. Je paie moins d'impôts

Je bénéficie d'un **abattement fiscal** majoré. Je **simplifie le calcul** de la taxe de séjour.



## 6. J'élargis mon bassin de clientèle

J'accepte les chèques vacances et j'accède aussi à un potentiel de **plus de 11 millions de clients**.

[www.ancv.com](http://www.ancv.com)

# POUR EN SAVOIR PLUS

## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE (CDT)

25 rue Wilson - BP 40032 - 24002  
PERIGUEUX CEDEX

[classement@tourismeperigord.com](mailto:classement@tourismeperigord.com)

[www.dordogne-perigord-tourisme.fr](http://www.dordogne-perigord-tourisme.fr)

Espace PRO en accès libre



**Jean-Marc LOUIS**

05 53 35 50 46

[jeanmarclouis@tourismeperigord.com](mailto:jeanmarclouis@tourismeperigord.com)

**Chantal MICHEL**

05 53 35 50 47

[chantal@tourismeperigord.com](mailto:chantal@tourismeperigord.com)

**Mathieu GILLET**

05 53 35 50 04

[mathieu@tourismeperigord.com](mailto:mathieu@tourismeperigord.com)

**Virginie DUTARD**

05 53 35 50 32

[virginie@tourismeperigord.com](mailto:virginie@tourismeperigord.com)

# LE CLASSEMENT: UNE **GARANTIE OFFICIELLE DE QUALITÉ**



UNE QUALIFICATION  
NATIONALE PORTÉE PAR  
LE MINISTÈRE EN  
CHARGE DU TOURISME

UN RÉFÉRENTIEL  
ADAPTÉ AUX EXIGENCES  
DES CLIENTÈLES  
INTÉGRANT DES  
CRITÈRES DE CONFORT,  
D'ÉQUIPEMENT ET DE  
SERVICES



UNE GAMME DE  
CLASSEMENT DE  
1<sup>er</sup> À 5<sup>e</sup>  
DONNANT UNE  
INDICATION  
FIABLE SUR LE  
NIVEAU DE  
CONFORT ET DE  
SERVICES



COMME POUR LES HÔTELS OU LES CAMPINGS, LE CLASSEMENT EN ÉTOILES DES MEUBLÉS DE TOURISME EST UNE GARANTIE OFFICIELLE DE SERVICE ET DE CONFORT

ARTICLE D.324.1 - CODE DU TOURISME

LES MEUBLÉS DE TOURISME SONT DES VILLAS,  
APPARTEMENTS, OU STUDIOS MEUBLÉS, À L'USAGE  
EXCLUSIF DU LOCATAIRE, OFFERTS EN LOCATION À  
UNE CLIENTÈLE DE PASSAGE QUI Y EFFECTUE UN  
SÉJOUR CARACTÉRISÉ PAR UNE LOCATION À LA  
JOURNÉE, À LA SEMAINE OU AU MOIS, ET QUI NY ÉLIT  
PAS DOMICILE.

QU'EST CE  
QU'UN  
MEUBLÉ DE  
TOURISME ?

CLASSÉ OU PAS, LE  
MEUBLÉ DOIT FAIRE  
L'OBJET D'UNE  
DÉCLARATION EN  
MAIRIE



# 5 ÉTAPES POUR DÉCROCHER VOS ÉTOILES

1

## JE COMMANDÉ UNE VISITE

- auprès d'un organisme accrédité ou agréé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC). (Tarif des visites sur demande).
- Ex : Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne

2

## JE REÇOIS UN PROFESSIONNEL

- qui réalisera la visite de ma location, en ma présence ou celle de mon mandataire, l'hébergement étant présenté en configuration location saisonnière (tout équipé).

3

## JE REÇOIS LE RAPPORT DE VISITE

- sous 30 jours maximum avec la proposition de décision de classement.

4

## JE DISPOSE DE DÉLAI DE 15 JOURS

- pour éventuellement refuser la décision.
- Au-delà de ce délai, le classement est acquis.

5

## MON CLASSEMENT OFFICIEL EST PRONONCÉ

- pour une durée de 5 ans.

# AVANTAGE FISCAL

Les propriétaires de locations de vacances classées en « **meublés de tourisme** », imposés dans la catégorie des BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux) bénéficient d'un abattement fiscal de **50 %** contre **30 %** pour une location non classée.

EXEMPLE
Recettes locatives réalisées par an*: 10.000 €



**MEUBLÉ NON CLASSE**  
PLAFOND DE MONTANT DES RECETTES **15.000€**  
**30%** D'ABATTEMENT

Revenus imposables après abattement  
**7.000€**

**MEUBLÉ CLASSE**  
PLAFOND DE MONTANT DES RECETTES **77.700€**  
**50%** D'ABATTEMENT

Revenus imposables après abattement  
**5.000€**

\*Démonstration valable selon la réglementation en vigueur au moment de la publication-Septembre 2025

## BON À SAVOIR

Le coût de la visite est vite rentabilisé grâce à l'abattement fiscal majoré

